

VENT & ACOUSTIQUE

MESURES DE VENT

Un mât de mesures de vent a été installé sur la zone d'études en septembre 2022. Il a été installé au nord du bourg de Saint-Angel, au lieu-dit « Les Brandes de la Fayère ». Cet emplacement au centre de la zone d'études, permettra une estimation précise du gisement éolien de l'ensemble du site. Il restera en place pour une durée minimale de deux ans. Du haut de ses 104 mètres, le mât de mesures de vent fonctionne grâce à une alimentation électrique assurée par des panneaux photovoltaïques. Des capteurs installés à différentes hauteurs vont réaliser des mesures météorologiques. Le mât de mesures aura également un rôle dans les études écologiques du site puisqu'il va récolter, grâce à un micro, des données sur l'activité des chiroptères.

Ci-contre : exemple de mât de mesures utilisé pour le développement du parc éolien du Plateau de Savernat (03, Allier)



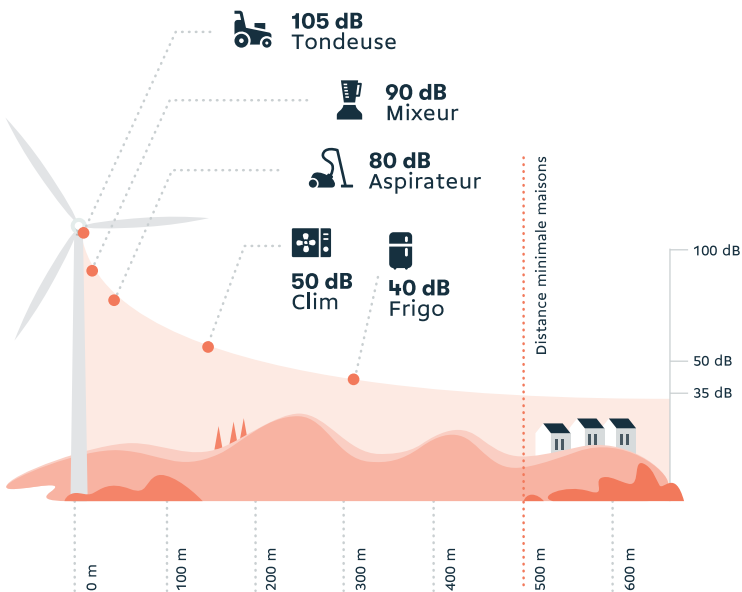
ZOOM SUR L'ACOUSTIQUE

Chaque projet éolien doit faire l'objet d'une étude acoustique. Celle-ci a pour but de concevoir un projet respectant strictement la réglementation en vigueur. L'étude acoustique dure environ 1 mois et se déroulera entre les mois de février et avril 2023.

L'installation de sonomètres autour de la zone d'études sur une vingtaine de sites permet la réalisation de mesures *in situ* afin de réaliser un état des lieux minutieux de l'environnement sonore, autrement dit un « état zéro ». Ces mesures permettront de modéliser l'impact acoustique du parc éolien et, ainsi, d'effectuer les réglages nécessaires sur les éoliennes afin que les émissions sonores soient maîtrisées et respectent la réglementation en vigueur.

LE SAVIEZ-VOUS ?

La réglementation principale pour les éoliennes, comprenant les règles et devoir sur les émissions sonores, est fixée par l'Arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité d'origine éolienne.



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

DEPUIS 20 ANS, BORALEX INVESTIT DANS LE DÉVELOPPEMENT DES ENR EN FRANCE

Développement, construction et exploitation de sites de production d'énergie renouvelable

68 PARCS ÉOLIENS 4 PARCS SOLAIRES 1 ACTIF DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

+1GW



+ de 1 million d'habitants français alimentés en énergie verte chaque année

1^{ER} PRODUCTEUR INDÉPENDANT ÉOLIEN TERRESTRE DE FRANCE

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Abbeville (80), Lille (59), Paris (75), Verrières (10), Ménétreols-sous-Vatan (36), Lyon (69), Cournon-d'Auvergne (63), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31), Haute-Goulaine (44) et Bordeaux (33).

260 Employé(e)s

GÉNÉRALITÉS

Aujourd'hui, si notre approvisionnement électrique repose en grande partie sur le nucléaire, les énergies renouvelables, éolien et solaire en tête, sont indispensables au mix énergétique. Cela a été souligné par RTE, par le GIEC à multiples reprises et par l'État en lien avec les enjeux énergétiques critiques du moment. Les experts rappellent qu'il est indispensable d'accélérer le déploiement des EnR en multipliant à minima par 2,5 la puissance de l'éolien terrestre.

Nous devrions aujourd'hui avoir 23% d'énergie issue du renouvelable dans le mix, nous ne sommes qu'à 19% actuellement. La France sur le plan européen est régulièrement condamnée pour ses retards.

Le Président du Syndicat des Énergies Renouvelables a annoncé fin 2022 que les énergies renouvelables étaient devenues sources de profits pour l'État. Ce dernier estime qu'elles pourraient rapporter 31 milliards d'euros à l'État en 2022 et 2023. L'éolien est devenu compétitif et ses reversements à l'État ont pour grande partie financé le bouclier tarifaire dont les particuliers bénéficient. Dans ce contexte, les énergies renouvelables prouvent leur rôle positif sur la facture énergétique des ménages.

Les énergies renouvelables, essentielles par nature, sont désormais nécessaires. Seules les énergies renouvelables sont capables de rapprocher la production de la consommation, de remettre l'énergie dans le quotidien des français. Le tout charbon, le tout nucléaire relèvent de notre passé énergétique, l'avenir sera un « cocktail » judicieusement dosé de renouvelables (hydraulique, solaire PV, éolien, bioressources,...) de nucléaire ainsi que d'énergie économisée et mieux maîtrisée (réduisant notre consommation et notre facture).

Parce-que l'éolien est un sujet vaste sur lequel il peut paraître parfois difficile d'informer, nous vous invitons à visiter le site www.info-eolien.fr pour tout savoir sur l'énergie produite à partir du vent.



Boralex S.A.S.
10 rue Hector Guimard
ZAC des Acilloux 63800
Cournon-d'Auvergne

boralex.com
[@boralex](https://www.facebook.com/boralex)

Photos non contractuelles
Imprimé sur du papier 100 % recyclé
Publication : © Boralex SAS

BORALEX

Le Journal de l'Éolien

COMMUNES DE SAINT-ANGEL ET DE SAINT-VICTOR

FÉVRIER 2023 - NUMÉRO 1



PARC ÉOLIEN AUZELON

Depuis 2020, face aux multiples sollicitations des opérateurs énergétiques, dans le cadre des planifications locales de production d'énergie renouvelable et au sein d'une zone éolienne favorable, la commune de Saint-Angel a souhaité porter cette réflexion au sein du conseil municipal. Durant deux ans, la connaissance des élus s'est consolidée par l'audition des opérateurs consultés, la visite de parcs éoliens, des échanges avec les élus porteurs de projet, les discussions avec les communes voisines pour aboutir à une délibération qui s'appuyait sur trois principes :

- Poursuivre la réflexion par la conduite d'études (vent, bruit, faune, flore, paysage)
- Mettre en place la concertation via un comité de pilotage, intégrant la commune de Saint Victor elle-même fortement engagée dans le projet, et un comité de suivi d'une quinzaine de personnes constitué en majorité de riverains
- Réfléchir à l'utilisation des ressources financières du projet au profit du confort de tous et du développement économique de la commune

Dans ce premier journal de l'éolien, nous vous présenterons les intentions du projet et le résultat de nos premiers échanges avec vos élus locaux et les parties prenantes. Ce journal est issu d'une démarche volontaire de la part du Comité de pilotage et de Boralex qui souhaitent communiquer et informer les populations concernées par le projet en toute transparence et objectivité.

PROJET ÉOLIEN

LES PREMIERS PAS

Le projet éolien d'Auzelon est issu d'une démarche, initiée en 2020 par les élus de la commune de Saint-Angel qui ont conduit un appel à projet auprès des opérateurs énergétiques, ont recueillis des avis auprès des élus et collectivités voisines, ont réalisé des visites et se sont ainsi appropriés le sujet avant de se rapprocher de la commune voisine de Saint-Victor.

Comme les intentions locales pour le soutien au développement d'un site de production d'énergie renouvelable ont été palpables dès les premiers échanges, la société Boralex, retenue pour l'étude du projet, a poursuivi le travail par la rencontre des propriétaires et des exploitants agricoles des terrains de la zone d'études, ainsi que par la pré-analyse des sensibilités locales. La concertation avec les élus des deux communes s'est également poursuivie. Ces derniers ont pu visiter le parc éolien du Plateau de Savernat, exploité par Boralex sur la commune de Quinssaines depuis 2016. Ils ont ainsi pu rencontrer Monsieur Francis Nouhant, maire de la commune, et découvrir son expérience de l'éolien.

Suite à la délibération favorable prise par le conseil municipal de Saint-Angel en mai 2022, les équipes de Boralex, avec le support de bureaux d'études spécialisés et indépendants, ont pu initier les expertises réglementaires. Parmi celles-ci, nous trouvons notamment :

- **Une étude environnementale** : qui consiste en une analyse du territoire sur un cycle biologique complet (environ une année) portant sur la faune et la flore du site et de ses alentours. Elle permettra d'identifier, par exemple, les habitats naturels sensibles ou encore les espèces d'oiseaux et de chauves-souris afin de mettre en place les mesures de protections adaptées.

- **Une étude paysagère** : un bureau d'études spécialisé en paysage va évaluer les composantes du territoire et les sensibilités locales. Cette évaluation lui permettra d'émettre plusieurs recommandations et implantations permettant d'améliorer la lisibilité du parc éolien sur le territoire
- **Une étude acoustique** : qui permettra d'analyser les effets acoustiques du futur parc éolien afin de choisir un type d'éoliennes approprié et d'adapter l'activité des éoliennes en conséquence dans le respect des règlementations.
- **Une étude technique globale** : qui permet de déterminer les possibilités de raccordement électrique, le gisement en vent, mais également la nature des sols et les possibilités d'accès au futur site. Autrement dit, tous les aspects techniques qui permettront la réalisation d'un projet adéquat.

A ce jour, la faisabilité du projet doit encore être prouvée il est donc trop tôt pour évoquer le nombre d'éoliennes ainsi que leurs emplacements.

COMMUNICATION À VENIR

Lors des prochains numéros du Journal de l'Éolien, nous pourrons aborder les sujets qui font l'actualité du projet avec notamment les études environnementales du projet et le cycle de vie d'une éolienne, la place de l'éolien dans le mix énergétique, les chiffres du projet (dimensionnement, production électrique et nombre de foyers alimentés), les résultats des études, etc.

UN PROJET DE TERRITOIRE

Dès 2020, les communes de Saint-Angel et Saint-Victor, installées sur des territoires propices à l'exploitation d'un parc éolien, ont souhaité prendre part à la réflexion et à la construction d'un projet d'énergie renouvelable. Ceci s'est tout d'abord matérialisé par la montée en compétence des élus sur les atouts et les enjeux de l'énergie éolienne, puis par le choix du développeur qui prendra en charge ce développement.

Afin de construire ce projet en pleine concertation entre les deux communes, un comité de pilotage a été créé. Il réunit des élus de Saint-Angel et Saint-Victor, et la société Boralex. Le comité de pilotage se réunit régulièrement, tous les 2 mois environ.

Ce projet est un projet de territoire et conformément à la volonté des élus - comme rappelé dans leur délibération - un comité de suivi a été créé. Il intègre un collectif d'acteurs du territoire. Il s'agit d'élus des communes de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix, et majoritairement de riverains qui connaissent leur territoire. Ce collectif se pose également en ambassadeur auprès des autres citoyens quant aux avancées du projet éolien et de ses retombées économiques et financières. Le comité de suivi se réunira 3 à 4 fois par an.

Ce journal d'information est une première étape dans la communication auprès du grand public. D'autres outils permettront de largement informer le tout un chacun sur les avancées du projet (adresse email, espace dédié sur le site de la commune et celui de Boralex, affichage public, etc.). La communication se poursuivra tout au long de la vie du projet. Le comité de suivi sera force de proposition pour améliorer la communication.

CHRONOLOGIE

2020

Sollicitations d'opérateurs éoliens auprès des communes de Saint-Angel et Saint-Victor. La commune de Saint-Angel lance un appel à manifestations d'intérêts et rencontre différents développeurs éoliens pour mieux comprendre les enjeux autour de cette énergie et de mesurer les retombées économiques pour la collectivité.

2021

Les élus de Saint-Angel visitent le parc éolien du Plateau de Savernat (commune de Quinssaines). Boralex candidate à l'appel à manifestation. La commune de Saint-Angel délibère favorablement pour la poursuite de l'étude du projet. Plusieurs rencontres entre Boralex, le conseil municipal et un collège d'élus pilote sont organisées.

2022

Saint-Angel fait le choix de développer son projet éolien avec Boralex. Cette dernière présente le projet au conseil municipal de Saint-Victor. Les élus de Saint-Victor visitent le parc éolien de Savernat sur la commune de Quinssaines et délibèrent favorablement à la poursuite de la réflexion sur un projet éolien. Rencontres entre Boralex et les acteurs fonciers du site d'étude. Lancement de l'étude environnementale et de l'étude paysagère, et installation du mât de mesures de vent.

PLANNING PRÉVISIONNEL

2023

Hiver - printemps : Distribution du Journal de l'éolien N°1. Réalisation de l'étude acoustique. Réception des premiers résultats d'études.

Automne - Hiver : Fin des études de faisabilité. Définition de l'implantation du projet

2024

Dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale & début de l'instruction par les services de l'État.



Ci-dessous : cartographie de la zone d'étude du projet éolien



À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet éolien ? N'hésitez pas à vous rapprocher de vos élus municipaux et plus particulièrement du comité de pilotage du projet éolien constitué d'élus des communes de Saint-Angel et de Saint-Victor, ainsi que d'experts de l'entreprise Boralex, via l'adresse suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

Vous pouvez également consulter le site internet de la commune de Saint-Angel et la page dédiée au projet sur le site internet de Boralex rubrique Sites et Projets.

CONTRIBUTIONS POUR LE TERRITOIRE

Boralex et la commune souhaitent s'inscrire dans une démarche territoriale avec la proposition de la mise en place d'un financement participatif citoyen dans le projet éolien d'Auzelon. Les citoyens locaux auront la possibilité de participer au financement des études du projet afin de contribuer concrètement à l'autonomie du territoire et à la transition énergétique.

